



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département du territoire

Service de surveillance des communes

MM. Tornare
Pagani
Mme Salerno
MM. Mugny
Maudet
Moret
Burri
Macherel
Aegerter
Kanaan
Mmes Charollais
Iminger
Wiedmer-Bisevac
Payeras
MM. Lévrier
Krebs
Mariaux
SCM
Service juridique
Mme Chapuis
Dossiers et documentation
Mis

Service de surveillance
des communes
Rue des Gazomètres 7
Case postale 36
1211 Genève 8

N/réf. : GZU/FMO/711/08

PR-672

Monsieur le Maire
de la Ville de Genève
Palais Eynard
Case postale 3983
1211 Genève

Gen
Ion de
10 NOV. 2008
lu:

Genève, le 5 novembre 2008

Concerne : Délibération du 17 septembre 2008

Monsieur le Maire,

Nous vous informons que la délibération relative à

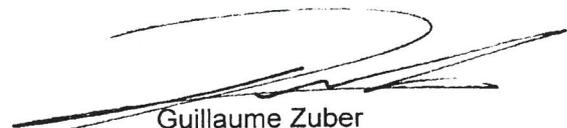
**un crédit d'étude de 786 000 F destiné à l'étude de la rénovation de l'école
située au chemin des Crêts-de-Champel 40, sur la parcelle N° 3791,
feuille 75 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais**

que nous avons soumise pour préavis aux services/départements concernés, a suscité la remarque suivante :

Ces frais d'étude devront être comptabilisés dans le compte des investissements puis portés à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

Le délai référendaire étant échu, nous classons cette délibération devenue exécutoire, en application de l'article 66, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de nos salutations distinguées.


Guillaume Zuber
Directeur

Copie pour information :

- Surveillance des communes, secteur des finances communales